

AVENANT

CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS

2016-2017

ENTRE

LA MÉTROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

ET

LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION PACA

Entre les soussignés :

- **La Métropole d'Aix-Marseille-Provence**, représentée par Monsieur Gérard GAZAY, Vice-Président Délégué au Développement des entreprises, Zones d'activités, Commerces et Artisanat, agissant sur délégation du Président de la Métropole, dont le siège est 58, Boulevard Charles Livon, 13007 MARSEILLE

Ci-après dénommée « La Métropole »

D'une part,

Et

- **La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur** (Etablissement public consulaire), représentée par Monsieur André BENDANO, son Président dont le siège est 5 bd Périer, 13008 MARSEILLE

Ci-après dénommée « CMAR PACA » ,

D'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : OBJET DE L'AVENANT

La convention annuelle d'objectifs est une déclinaison de la convention cadre établie pour une durée de 5 ans (2015-2020) qui fixe les 2 axes de travail suivants sur le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile :

- Connaissance partagée, collaborations en matière d'études, de pilotage et de mise en œuvre de projets de développement local et d'aménagement du territoire,
- Actions d'accompagnement des entreprises artisanales, d'animation et de valorisation du tissu économique local.

Article 2 : OBLIGATIONS RECIPROQUES

La Métropole et la CMAR PACA s'engagent à mettre en commun leurs compétences et leur capacité d'animation pour la réalisation des actions s'inscrivant dans l'article 5 du présent document.

Article 3 : DURÉE DE L'AVENANT A LA CONVENTION CADRE

Le présent avenant prendra effet le 1^{er} octobre 2016 pour une durée de 12 mois, soit jusqu'au 30 septembre 2017.

Il pourra être résilié à tout moment de part et d'autre par lettre recommandée avec accusé de réception avec un délai de préavis de 3 mois. La résiliation ne remettra pas automatiquement en cause le versement de toute ou partie de la subvention. Celle-ci sera recalculée « prorata temporis » et versée sur la base de la fourniture d'un bilan d'activité pour la période effectuée.

Article 4 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE L'AVENANT A LA CONVENTION

Les grands domaines d'intervention feront l'objet d'une déclinaison en « actions prévisionnelles » pour lesquelles seront définies notamment les objectifs à atteindre, les contenus opérationnels, les indicateurs de suivi et les budgets prévisionnels. Un bilan intermédiaire sera réalisé en milieu d'année et un bilan définitif annuel sera systématiquement produit pour chacune des actions réalisées.

Conformément à la convention cadre, un comité de pilotage, composé des élus et techniciens en charge du suivi de ce partenariat, ainsi qu'un comité technique seront constitués afin d'assurer le suivi des actions, proposer et mettre en place des actions correctives si nécessaires. Le comité de pilotage se réunira au moins une fois par an à l'initiative de l'une ou l'autre des parties

Article 5 : DEFINITION DES ACTIONS

Sur la période de validité du présent avenant, la Métropole et la CMAR PACA s'engagent à mettre en œuvre les projets suivants :

VOLET 1 : Connaissance partagée du territoire et collaborations en matière d'études, de pilotage et de mise en œuvre de projets de développement local et d'aménagement du territoire

- Participation de la CMAR PACA aux différentes réunions, relatives au volet réglementaire en matière d'urbanisme et de schémas stratégiques (SCoT, PLU, etc...), ainsi qu'aux projets structurants en matière d'aménagement du territoire et de développement local. La CMAR PACA sera consultée et associée en tant

qu'assistance à maîtrise d'ouvrage bénévole, dès lors que ces projets seraient susceptibles de concerner ou d'impacter directement ou indirectement le secteur de l'artisanat en général ou les entreprises artisanales du territoire en particulier.

- Fourniture et échange réciproques de données économiques relatives au territoire de la Métropole AMP.

VOLET 2 : Actions d'accompagnement des entreprises artisanales du territoire

Au même titre que pour la période 2015-2016, le « Développeur Territorial » recruté par la CMAR PACA aura pour mission de réaliser des diagnostics en entreprises sur l'ensemble du périmètre du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile. Ces diagnostics permettent de faire émerger les points forts et les pistes d'amélioration au sein de l'entreprise. Un plan d'actions individualisé et adapté aux priorités du dirigeant lui est proposé par le conseiller qui l'oriente soit vers les actions de la CMAR soit vers celles du service développement économique du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile de la Métropole.

Sur la durée de la présente convention, les partenaires ont défini les objectifs suivants :

- Réalisation de 60 audits dans les secteurs de la construction spécialisée / industrie manufacturière / filière bois
- « Focus Besoin » sur le développement de ces entreprises en ciblant particulièrement les domaines du recrutement, dont l'apprentissage, et la transmission-reprise.
 - o Mise en place d'un questionnaire en complément des audits
 - o Élaboration d'une note de synthèse spécifique basée sur les audits et l'enquête complémentaire

La Métropole mettra à disposition gracieusement un bureau pour le développeur territorial de l'artisanat recruté par la CMAR PACA, lui permettant le cas échéant, d'assurer des rendez-vous individuels dans les locaux de la pépinière situés à La Ferme de Napollon (280, avenue des Templiers – Parc d'activités de Napollon – 13400 Aubagne), notamment lorsque les entreprises artisanales à visiter ne disposent pas de locaux professionnels adaptés.

VOLET 3 : Promotion du territoire et des savoir-faire à l'international

La CMAR PACA va expérimenter une nouvelle offre d'accompagnement des entreprises sur le volet participation à des salons en France et à l'étranger. Cette offre s'articulera autour de formations, d'accompagnement par des consultants spécialisés et de participation à un salon sur un stand collectif. Ce volet a pour objectif de valoriser les entreprises métiers d'art, ambassadrices et révélatrices des spécificités des territoires de la Provence.

Dans l'objectif de renforcer la promotion du territoire du pays d'Aubagne et de l'Étoile, il est envisagé par les partenaires de mener conjointement les actions suivantes :

- Rencontrer et associer aux projets l'office du tourisme intercommunal (OTI) du territoire
- Conventionner avec la Chambre de commerce et d'industrie (CCIFM) italienne
- Organiser une visite découverte des salons « BONJOUR Provence et la France » à Gênes (Octobre 2016) et « Artigiano in Feria » à Milan (décembre 2016), en amenant une délégation composée d'élus, d'entreprises et de techniciens du territoire

La perspective pour l'édition 2017 est d'avoir un stand représentatif du territoire sur le pavillon France à Milan avec des entreprises dans les activités identifiées par la CCIFM comme recherchées par la clientèle italienne (mode, accessoires, décoration, cosmétique, alimentaire).

VOLET 4 : Attractivité du territoire : professionnalisation et mise en réseau des métiers d'art

Rappel : chiffres clés sur les métiers d'art du territoire

- ✚ 280 entreprises artisanales éligibles
- ✚ 60 artisans d'art ont déjà été audités (soit 21% seulement connus à ce jour)
- ✚ Nombre d'emplois estimé au global : 850

Sur la durée de la présente convention, les partenaires ont défini les objectifs suivants :

- Réalisation de 20 audits dans les métiers d'art.
- Accompagnement de 10 entreprises dans le domaine de la commercialisation :
 - Diagnostic spécifique de la fonction commerciale au sens large (accueil, outils, etc...)
 - Préconisations individuelles d'améliorations des pratiques commerciales
 - Synthèse des pratiques, besoins et manques constatés
- Lancer un réseau de professionnels avec les artisans métiers d'art et du goût et proposer des réunions thématiques, afin de faciliter les échanges entre artisans :

Il est envisagé d'organiser deux clubs « arts et échanges » spécifiques au territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile pendant la durée de la convention. Ces deux clubs pourront se tenir à la pépinière Napollon et s'adresseront d'une part aux artisans d'art et d'autre part aux artisans « métiers de bouche » du territoire.

VOLET 5 : Animation et valorisation du tissu économique local

1- Organisation de réunions d'informations sur le territoire

Le 29 février 2016, la CMAR a animé un « Lundi Réussite » en partenariat avec le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile de la Métropole sur le thème de l'anticipation du départ à la retraite à la Ferme Napollon. Les Lundis Réussites sont une prestation CMAR visant à fournir une information générale aux entreprises dans un domaine particulier.

Au vu de la mobilisation qu'a suscité cette réunion en 2016 (48 participants), les partenaires ont convenu d'inscrire dans la présente convention la tenue d'un (voire deux) Lundis Réussite sur le territoire, dont les thèmes seront choisis conjointement parmi ceux retenus par la CMAR pour l'année 2017.

2- Participation / collaboration aux événements du territoire

a) Agenda partagé de l'animation économique territoriale

Dans un objectif de mutualisation et de rationalisation des manifestations à vocation économique organisée sur ce territoire, la Métropole et la CMAR PACA s'engagent à poursuivre et renforcer leur démarche de mise en cohérence de leur planning d'animation respectif mis en place en 2015-2016.

La CMAR PACA participera aux côtés des divers acteurs territoriaux dans le domaine du développement économique (UPE13, CCIMP, PACI, Associations d'entreprises de ZA, etc.) à la construction de ce planning partagé.

Enfin, la CMAR PACA communiquera et mettra en ligne ce planning partagé sur les médias qu'elle jugera les plus appropriés.

b) Nuit de la Trans'mission

Association de la CMAR PACA à l'édition 2017 de cet événement, à travers notamment la recherche de repreneurs potentiels, la participation via un stand, l'animation d'atelier ou de conférence, à définir conjointement selon le format retenu de la manifestation.

c) La Soirée des nouvelles entreprises du Pays d'Aubagne et de l'Etoile – 4 octobre 2016

La CMAR PACA sera partenaire du Conseil de territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile pour co-organiser l'événement : participations aux réunions techniques et comités de pilotage préalables et postérieurs à l'événement, mise en place d'actions communication pour mobiliser exposants et visiteurs, tenue d'un stand... .

Article 6 : MODALITES FINANCIERES

Pour toute dépense relative au programme d'actions précité à l'article 5, le financement à la charge de la Métropole a été fixé à 50 000 €. Les parties conviennent que cette somme sera intégralement versée avant le 31 décembre 2016. La CMAR PACA produira un bilan relatif à la réalisation des objectifs desdites actions à l'utilisation des fonds alloués, à transmettre à la Métropole avant le 31 décembre 2017.

Fait à....., Le.....

(En 5 exemplaires originaux)

Pour la Métropole d'Aix-Marseille-Provence
Le Vice-Président Délégué
Développement des entreprises, Zones d'activités,
Commerces et Artisanat

GERARD GAZAY

*Pour la Chambre de Métiers et de l'Artisanat
de la Région Provence – Alpes – Côte-
d'Azur*
Le Président

ANDRE BENDANO